

DECRET N° 2015-433 DU 12 AOUT 2015

portant nomination de Monsieur **Lagbo Syrus Hervé FANGNIGBE** en qualité de Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2010-05 du 03 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2012-432 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie Maritime et des Infrastructures Portuaires ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie Maritime et des Infrastructures Portuaires ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 juillet 2015,



DECRETE :

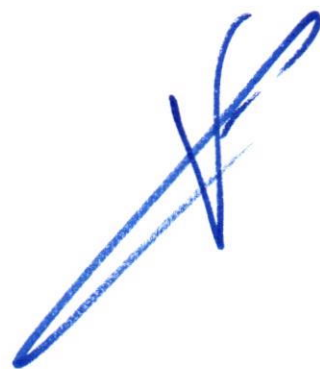
Article 1^{er} : Monsieur **Lagbo Syrus Hervé FANGNIGBE** est nommé Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Bénin.

Article 2 : L'intéressé doit prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de son patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de ses fonctions conformément à la loi.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 12 aout 2015

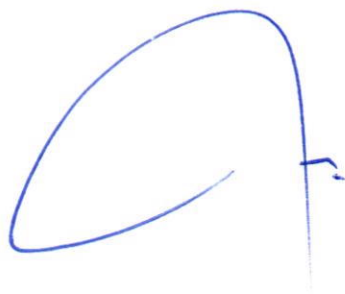
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



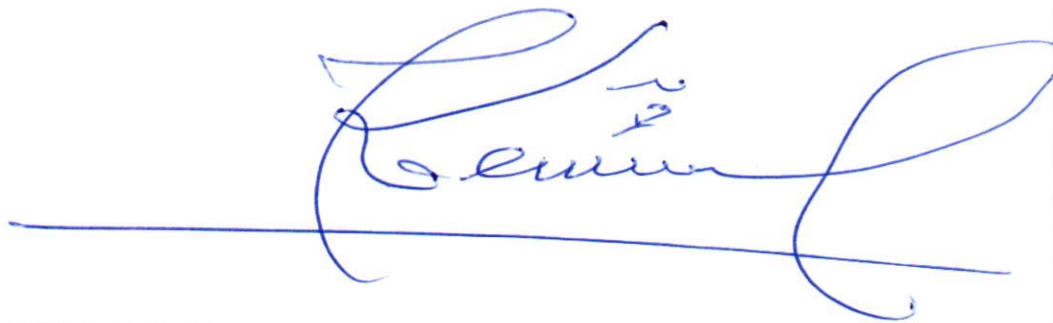
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie Maritime et des
Infrastructures Portuaires,

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie,
des Finances et des Programmes de
Dénationalisation,



Daumon Saka Patrick YERIMA PIERRE



Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR.. 6 ; AN.. 2 ; CC.. 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ; MDAEP 07 MEF 04; AUTRES MINISTERES 01 ;SGG..4 ;
INSAE..4 ; DGB-MEF-DGDDI-DGID..5 ; BN-DAN-DDL..3 ; GCONB-DCCT..2 ;INTERESSE: 01 IGAA-IGF..2 ; UAC-FASEG-
ENEAM..3 ; BAG 02 ; JORB..1 •

